



Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Les groupements de producteurs spécialisés sur la RC issus du réseau FNAB

Eléments d'approche générale

Réseau Rural Pays de Loire

11 octobre 2012

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB) est un organisme professionnel à vocation syndicale qui fédère les 24 groupements régionaux d'agrobiologistes répartis sur l'ensemble du territoire français.

La RC, moteur de la structuration de filières relocalisées en région et dans le cadre d'une économie sociale et solidaire => projet de relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation.

La FNAB accompagne les acteurs de la restauration collective depuis le début des années 2000 pour l'introduction de produits bio et locaux en RHD.



- **Accompagner les parties prenantes et développer une expertise professionnelle**

- ⇒ Conseil aux collectivités sur les produits bio disponibles localement,
- ⇒ Formation des personnels de la restauration
- ⇒ Coordination d'un réseau national de formateurs locaux
- ⇒ Rédaction d'outils et guides pour professionnels, élus, producteurs.

- **Structurer les filières régionales et promouvoir la bio, la proximité, et les circuits courts en restauration collective:**

La FNAB travaille au plus près des Organisations économiques de producteurs bio travaillant à l'approvisionnement de la RC et structurées sous forme de SCIC, GIE ou d'association.

Introduire des produits bio en RC: une démarche de projet multi-acteurs, progressive, planifiée et cohérente.

Bio et local, c'est l'idéal!

www.repasbio.org

www.restaurationbio.org





1- Panorama

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Une filière qui se développe et se professionnalise

- **Les organisations économiques de producteurs bio:**

- . Depuis le début des années 2000, structuration des OEPB: initiative producteurs parfois à la demande des CL (unique interlocuteur)
- . Soutien CL pour étude de faisabilité

- **Plusieurs objectifs:**

- Créer des outils économiques spécialisés
- . Elargir la gamme de produits proposés
- . Mutualiser moyens et tâches
- . Répondre à une demande exponentielle en produits bio locaux
- . Nouer des partenariats au travers de programmes d'introduction concertés

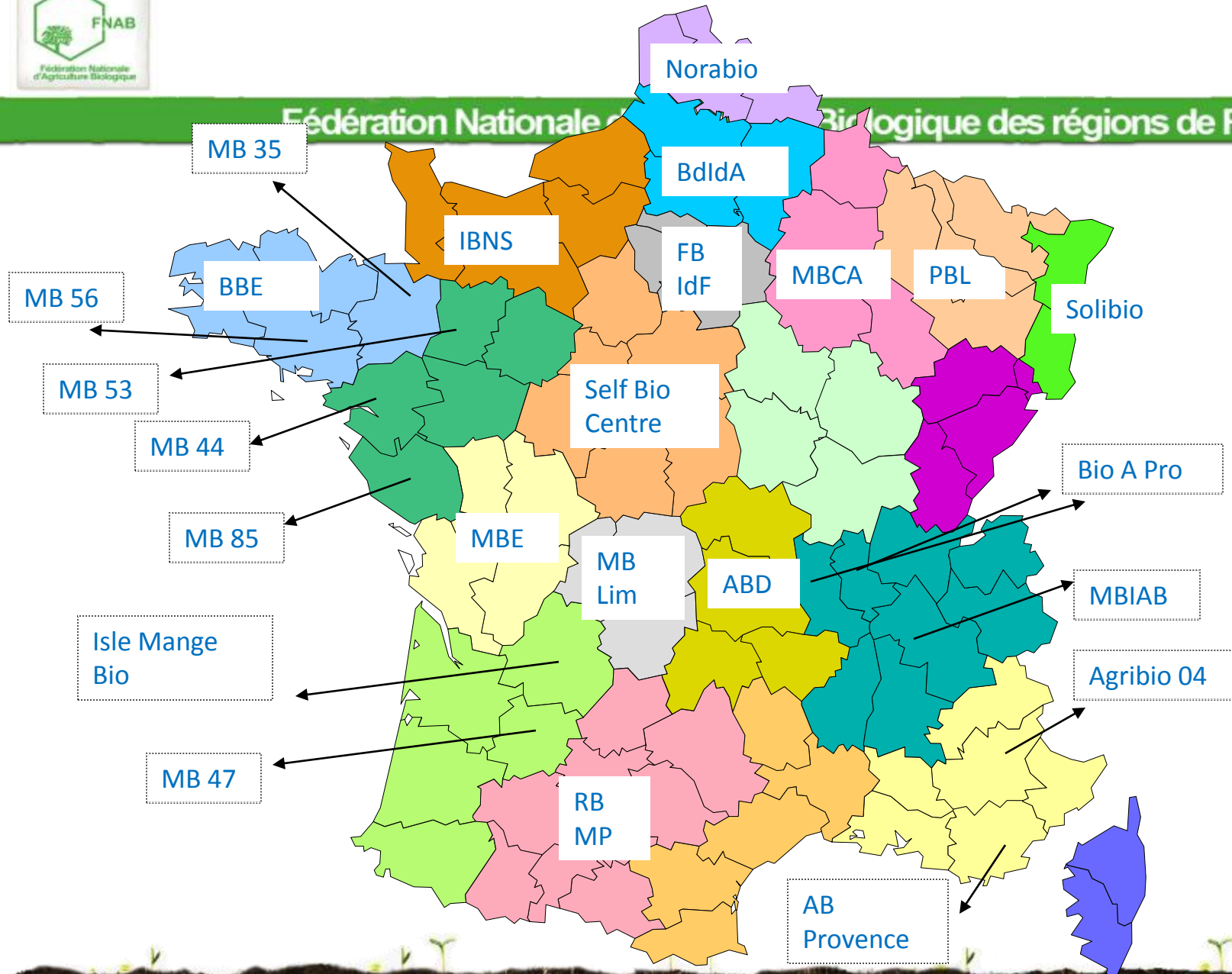
- **Regrouper au sein d'une entité spécialisée:**

- Facturation
- . Livraison
- . Réponse aux marchés publics
- . Commercial



1- Panorama

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France





1- Panorama

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

- => Activité commerciale souvent initialement portée par GRAB / GAB (test de l'activité)
- => Création structure spécifique une fois un certain volume d'activité atteint (raisons légales et fiscales).

- **Les statuts**

- . 10 SCIC
- . 11 associations loi 1901 fiscalisées
- . 1 GIE, 1 Coopérative, 1 SA COP

- **Création**

- . 8 créées entre 2000 et 2005
- . 5 entre 2007 et 2009
- . 6 en 2010
- . 5 en 2011.

Zone de chalandise:

- . Moment de la création, étude de faisabilité
 - ⇒ Localisation et évaluation de la demande
 - ⇒ Localisation et évaluation de l'offre
 - ⇒ Maillage du territoire
 - ⇒ Identification de partenaires (logistique, transfo 4^{ème} gamme,...)
 - ⇒ Confirmation du GRAB-GAB dans son rôle d'interface, de médiateur et de vecteur de rencontres entre acteurs de l'offre et de la demande

- ⇒ **Zones de chalandise régionale, départementale, locale**
- ⇒ **Organisation très variable** (réalités des filières bio, nombre de producteurs, échelle géographique, demande) et offre porte sur quelques familles de produits ou gamme complète.

Identification de trois modèles de distribution :

- . **Livraison directe producteurs /fournisseur vers les sites:** OEPB prend les commandes, les redistribue aux producteurs qui livrent directement.
 - ⇒ Augmentation des volumes, difficile à tenir tant financièrement que pour la logistique

- . **Livraison par passage à quai:** OEPB passe par un transporteur qui groupe, éclate et livre, en général sur la journée.
 - ⇒ Viabilité incertaine avec volumes et fréquences de livraisons importants.
 - ⇒ Nécessite espaces de stockage et donc moyens importants.

- . **Livraison avec stockage:** OEPB centralise et stocke, puis livre aux clients
 - ⇒ Question de l'amortissement de l'équipement (location ou achat)
 - ⇒ Eventuellement via diversification débouchés et flux de commercialisation réguliers.

1- Panorama

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Plateformes ont recours à un panachage de ces 3 systèmes

⇒ Optimisation des coûts mais nécessite bonne coordination

Critères permettant de choisir entre les 3 systèmes:

- . Localisation production – lieu de livraison
- . Volumes transportés
- . Type de produits (stockage et/ou réfrigération)

Pistes de travail:

- . Optimisation des volumes en fonction des produits
- . Maillage du territoire: localisation des plateformes, création d'aires de regroupement localisées
- . Diversification des débouchés (étude prévue en 2012)



2- Le choix du statut

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Etude sur la gouvernance des OEPB RHD

- . Statut
- . Gouvernance quotidienne
- . Démarches partenariales
- . Valeurs et éthique
- . Inscription dans l'ESS



2- Le choix du statut

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Le statut associatif : étape préliminaire ?

- . Création de structure de façon simple et rapide, opérationnalité immédiate.
- . Correspond bien aux besoins initiaux d'un groupement de producteurs.
- . Structure légère et souple à gérer, sécurisante car déjà expérimentée.
- . Prise de décision collégiale et démocratique.
- . Outil créé reste aux mains des producteurs.
- . Permet échanges et partenariat avec des collectivités territoriales.

- . Permet des évolutions futures: souvent envisagée comme première étape, permettant de préfigurer une structure plus lourde et de tester l'activité.
- . Evolution envisagée vers statut SCIC: capacité à impliquer CL autour d'un projet de territoire, dégager un capital initial pour l'investissement.
- . Une fois l'activité lancée, la priorité est d' assoir la viabilité éco donc peu de temps à consacrer pour un changement de statut.

2- Le choix du statut

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Focus: le cas des SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) :

- . **Une catégorie de coopérative de l'ESS** constituée sous forme de personne morale de droit privé à forme SARL ou de SA à capital variable régie par le code de commerce, qui existe depuis 2001. Un organisme à but non lucratif.
- . **Une logique de développement local et durable:** produire des biens ou services qui présentent un caractère d'utilité sociale et répondent aux besoins collectifs d'un territoire.
- . **Une vocation d'organiser une pratique de dialogue entre acteurs du développement:** associer autour d'un projet l'ensemble des parties prenantes pour entreprendre autrement au service des territoires (salariés, producteurs, usagers, collectivités, entreprises, associations, particuliers...)
- . **Le respect des règles coopératives** (1 personne = 1 voix, implication de tous aux décisions de gestion, ...).

2- Le choix du statut

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Focus: le cas des SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) :

Une possible implication des collectivités territoriales ou d'autres partenaires:

. La collectivité peut s'appuyer sur la SCIC pour **la mise en œuvre d'actions au service d'une politique jugée prioritaire**, et si celle-ci entre dans son champ de compétence.

. **Divers degrés d'implication:** reconnaissance, partenariat, coopération avec partition au capital

⇒ **Favoriser la connaissance mutuelle de chacun des parties prenantes.**

⇒ **Mener un projet de façon partenariale et transparente.**

⇒ **S'organiser autrement pour mieux répondre aux besoins d'un territoire.**

2- Le choix du statut

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Le statut SCIC : un aboutissement ?

- . Correspond le mieux au projet idéal pour une restauration collective bio locale.
- . Réunir différents partenaires au sein d'une même structure tout en menant une activité commerciale => alimentation comme enjeu de société
- . Statut plus commercial qu'une assos et plus collectif et participatif qu'une SARL.
- . Valeurs mouvement bio et ESS: équité, juste rémunération des prod, collégialité décision, déconnexion pouvoir / investissement, non subordination des salariés, outil non spéculatif, réserves, impartageables réinvesties dans l'outil collectif.

- . Pour 6 des 8 structures, le statut SCIC a été le premier et initial.
- . Pas de changement de statut envisagé, même si risques identifiés: lourdeur potentielle de la structure, temps animation de la concertation au sein et entre les collègues / temps équilibre financier de la structure => Bonne assise financière nécessaire?
- . Choix de: gestion collégiale large à des temps précis + animation opérationnelle beaucoup plus légère au quotidien.
- . Statut méconnu, pas remis en cause mais difficulté à l'utiliser pleinement



2- Le choix du statut

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Le statut GIE:

- . Possibilité de faire de l'achat-revente, pas de capital initial nécessaire, structure souple, responsabilité solidaire des producteurs.
- . Pertes et bénéfices répartis entre les producteurs => parfois compliqué.
- . Lourdeur administrative : membres gérés par Tribunal de commerce avec l'obligation de payer à chaque nouvelle entrée par groupe de 5 maxi, => financièrement et administrativement lourd.

Etudes réalisées en 2010 et 2011 sur 15 OEPB:

Données macro:

- **6,05 m€ de CA cumulé en 2011** (4.1 m€ en 2010) => 37,66% de croissance (deux en recul, croissance varie de + 133% à – 30%).

- **CA moyen de 403 k€** (316 k€ en 2010).

CA le plus élevé de 853 k€ et le plus faible est de 60 k€.

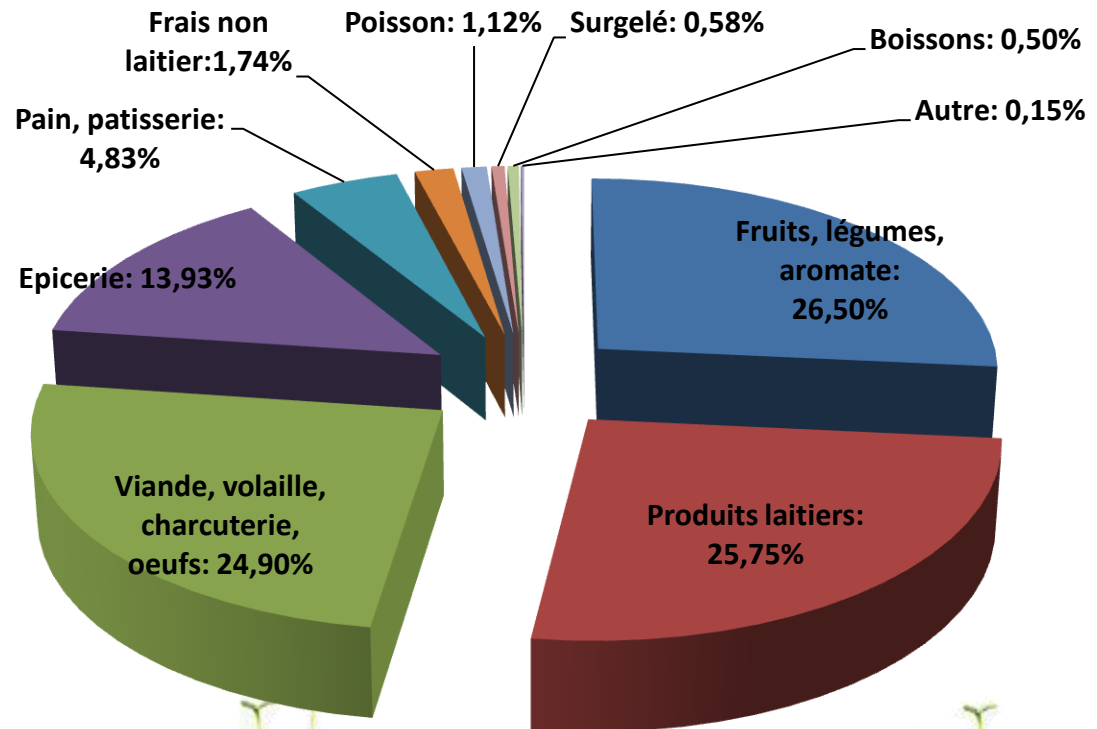
- Vitalité du marché
- Demande accrue de produits bio locaux de la part des collectivités territoriales
- Professionnalisation et la meilleure visibilité
- Fort ancrage territorial et pérennité => liens de confiance.

3- Activité

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Données produits:

- **Moyenne de 80% de produits locaux** (issus de la zone de chalandise de la structure (69% en 2010))
- **Répartition par catégories de produits :**



3- activité

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

. Structures de 1 à 3 salariés

. Moyenne de 6000 € d'achat par client (7400€ pour les « clients actifs »),
contre 4300 en 2010

. Moyenne de 70 clients dont 56 « actifs ».

- ⇒ portefeuille de clients important mais volume d'achat faible,
- ⇒ pour les salariés, temps de travail important pour tâches administratives, commerciales, logistiques et de coordination O-D,
- ⇒ Entre 2010 et 2011, moindre fragilité, recherche de partenariats de plus grande ampleur, notamment auprès de cuisines centrales et de collectivités de taille moyenne.

⇒ Une volonté de rendre la bio accessibles au plus grand nombre.

⇒ Un engagement sur de faibles volumes qui fragilise leur activité.

⇒ Une intro de PBL qui amène des plus grosses collectivités comme client

=> Augmentation du CA => opportunité vectrice de consolidation.

4- Partenariats

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Plusieurs niveaux de partenariat:

- . **Nécessaire partenariat quotidien avec le GRAB ou GAB:** interface, médiateur et vecteur de rencontres entre acteurs de l'offre et de la demande => positionnement « politique »
Intervient en complément via :
 - . Formation des personnels
 - . Formation des producteurs
 - . Accompagnement à la rédaction de MP
 - . Sensibilisation des convives
 - . Structuration de la filière et de la production
- **Une dizaine de partenaires par OEPB:** transformateurs, organisations économiques de producteurs bio sur les filières viande, fruits et légumes, lait, distributeurs, ...

4- Partenariats

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

- . **Partenariat complément de gamme**
 - . **Partenariat logistique**
 - . **Partenariats collectivités territoriale**
 - . **Partenariat SRC: modalités du référencement**
-
- ⇒ **Mise en place d'une planification**, côté demande (avec sites de restauration, collectivités, SRC,...) et côté production.
 - ⇒ **Les SCIC**: une réponse pour permettre une implication réelle de ces partenaires
 - ⇒ **OEPB réelles interfaces structurantes entre offre et demande locales**

4- Partenariats

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Partenariat inter-OEPB:

Les OEPB cherchent à entrer en relation entre-elles :

- Faciliter les échanges, les synergies, créer un réseau d'échanges,...
 - Mettre en place des outils communs
- ⇒ Professionnalisation des structures

Les OEPB cherchent à nouer du partenariat :

- Construire des partenariats structurants avec des acteurs nationaux en tenant compte des particularités et des expériences locales



4- Partenariats

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Manger Bio Ici et Maintenant:

- Association Loi 1901 qui regroupe 12 OEPB. FNAB membre de droit, Biocoop Restauration membre bienfaiteur
- **Objectifs:**
 - . Construction de partenariat nationaux déclinés localement
 - . Créer un véritable réseau d'échanges d'expériences, de données et à terme de produits
 - . Mutualiser les besoins des adhérents , réaliser des économies d'échelles
 - . Essaimer les démarches de commercialisation exemplaires
 - . Promouvoir les modèles de l'ESS

Merci de votre attention

**Julien Labriet
FNAB**

jlabriet@fnab.org

www.repاسبio.org

www.restaurationbio.org

